

Les affaires académiques sont un sujet majeur de la vie étudiante. Elles regroupent de nombreux sujets, tous liés à la formation universitaire et à la façon dont les études se déroulent pour les quelques **7000 étudiants** en chirurgie-dentaire de France.

Cette année, la réforme du 3^{ème} cycle par exemple prend une place centrale dans les débats, et nous allons tenter de vous donner toutes les clés pour en comprendre les enjeux. Bonne lecture à tous !

Les UFR SANTÉ

Depuis quelques temps maintenant, la question se pose de créer des **UFR (Unité de Formation et de Recherche) Santé** en France. L'UFR d'odontologie de Toulouse a signé pour ce projet cette année et travaille sur sa mise en place. Certaines UFR santé existent déjà et regroupent les filières de médecine et de pharmacie.

Mais qu'est ce que c'est exactement, une UFR Santé ?

Une UFR santé se traduit par une fusion des différentes facultés de l'ensemble des filières de santé dans une seule UFR. Cette fusion implique une mutualisation des gouvernances, de la gestion des services, des pôles de recherche, des postes d'enseignants ainsi qu'une mise en commun de l'ensemble des financements, le tout sous la gouvernance d'un seul doyen.

Elle permet également de développer et favoriser le travail en inter-professionnalité avec les autres filières de santé, de simplifier la gestion de la PACES, ou encore l'augmentation d'enseignements et d'options qualifiantes.



L'UNECD travaille en collaboration avec la Conférence des Doyens en Odontologie et la Commission Sectorielle de Santé de la FAGE sur la mise en place des UFR santé afin d'anticiper les problématiques qu'elles pourraient engendrer, si leur mise en place est acceptée.

Parmi les différents acteurs de la réflexion, la conférence des doyens est très défavorable à la mise en place des UFR santé, tandis que l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France) y est favorable, et les autres filières de santé n'ont pas de positions tranchées et préfèrent s'adapter aux situations locales.

En ce qui concerne **l'odontologie**, nous restons vigilants sur l'assurance de la prise en compte des problématiques liées aux études en odontologie, notamment le manque d'enseignants actuels et le besoin financier lié au matériel dentaire coûteux. Par ailleurs, il nous faut être sûrs que les étudiants en odontologie restent représentés dans tous les conseils et aient tout autant de poids qu'aujourd'hui.

La RÉFORME du 3^{ème} CYCLE

Nos ministères de tutelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Ministère des Santé et de la Solidarité) ont missionné la Conférence des Doyens en Odontologie il y a maintenant plus de 2 ans pour réaliser une réforme du 3^{ème} cycle des études en Odontologie.

Avec les différents acteurs de la profession, l'UNECD travaille sur des propositions dans le sens de cette réforme..

Oui mais le 3^{ème} cycle, qu'est-ce que c'est ? Et quelles sont les propositions ? Rendez-vous en pages 2 et 3 !



R3C ?

La R3C

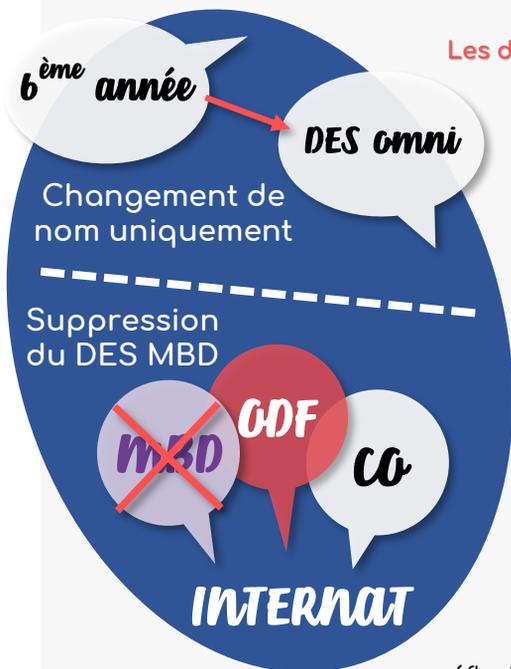
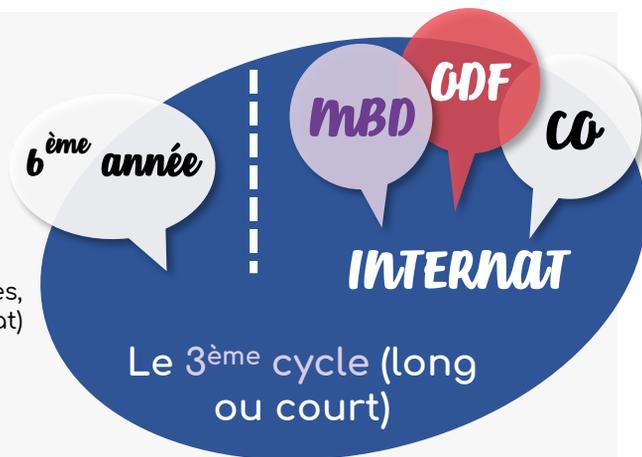
Le 3^{ème} cycle, qu'est-ce que c'est ?

En Odontologie, le 3^{ème} cycle correspond à la 6^{ème} année (3^{ème} cycle court, en 1 an) ou à l'internat (3^{ème} cycle long, en 3 ou 4 ans).

Actuellement, les DES (Diplôme d'Études Spécialisées, qui correspondent aux différentes filières de l'internat) existant sont :

- la Chirurgie Orale (CO),
- l'Orthopédie Dento-Faciale (ODF)
- et la Médecine Bucco-Dentaire (MBD).

Ils mènent chacun à une spécialité, chacune aboutissant à un exercice exclusif.



Les discussions en cours.

Tout d'abord, pour des raisons notamment de recrutement d'enseignants, il a été demandé unanimement le remplacement de la T1 actuelle par un DES d'omnipratique en un an, mais sans statut d'interne (pas de concours, pas de changement de fac...), avec un remaniement de l'enseignement de cette 6^{ème} année.

Bref, très peu de changement en ce qui concerne le cycle court.

Puis il a rapidement été conclu que les objectifs initiaux du DES MBD n'étaient pas respectés, ce qui apportait une ambiguïté sur cette spécialité. Pour éviter que tout amalgame puisse être fait, les instances professionnelles ont toutes fait la demande que ce DES soit supprimé.

De nouvelles spécialités ?

La suppression envisagée du DES MBD amène à de nouvelles réflexions sur la création de nouvelles spécialités et de nouvelles options, afin de répondre aux besoins de Santé Publique de la population et de pouvoir adresser les patients à des praticiens plus spécifiquement compétents pour certains cas.

Et il s'agit là d'un point de discordance au sein des instances de la profession : la Conférence des Doyens, le SNIO (Syndicat National des Internes en Odontologie), les instances de la profession libérale (syndicats, ADF, ...) et l'UNECD.



La R3C

La **Conférence des Doyens**, soutenue par les **collèges des enseignants**, propose la création d'un DES d'odontologie pédiatrique (OP), de parodontologie, d'endodontie et de réhabilitations oro-faciales complexes (ROFC).

Les **instances de la profession libérale** quant à elles sont beaucoup plus partagées et semblent pour la majorité plutôt défavorables à la création de n'importe quelle spécialité, exception faite de l'OP. L'**Ordre National** a cependant donné son soutien à la création de ces nouveaux DES.

Le **Syndicat National des Internes en Odontologie** (SNIO) se positionne pour le DES d'OP et de ROFC mais est plus mitigé en ce qui concerne l'endo et la paro.

En ce qui concerne l'**UNECD**, nous avons pris la position de soutenir la création d'une spécialité d'Odontologie Pédiatrique et de Parodontologie, mais sommes plus réticents à la création de spécialités d'Endodontie et de ROFC. Cependant, nous soutenons la créations de plusieurs options, accessibles en formation initiale et en formation continue, afin d'avoir des praticiens de recours pour tous les cas complexes qu'un omnipraticien pourrait rencontrer.



Quoi qu'il en soit, la conférence des doyens s'est engagée à s'investir dans la formation initiale des étudiants afin de la renforcer et qu'elle ne soit pas vidée de son contenu par la création de nouvelles spécialités.

De plus, afin de limiter le choix trop précoce d'une spécialité pour un étudiant encore en formation, il a été proposé d'ouvrir le concours de l'internat aux praticiens jusqu'à 3 ans d'exercice.

En quoi es-tu concerné ?

Tu peux être concerné pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette réforme va s'appliquer à la rentrée 2019 ou 2020 (selon l'avancée des négociations), certaines des promotions actuellement dans le cursus de l'odontologie vont donc être impactées.

Par ailleurs, cette réforme va également impacter l'exercice futur de la profession, et donc tous les professionnels actuellement en exercice ou en fin de cursus ! En effet, il est à l'heure actuelle question de créer de nouvelles spécialités, et d'en supprimer, ce qui aura nécessairement un impact sur la façon de pratiquer dans l'avenir.

Il est donc bien important que tu te tiennes au courant des différentes avancées afin de pouvoir anticiper t'adapter le plus facilement possible.

N'hésite pas à nous contacter sur academique@unecd.com, ou sur la page Facebook de l'UNECD si tu souhaite des précisions, ou si tu as la moindre question.

